

Apôtres dans sa prison et l'avait miraculeusement délivré. Saint Pierre s'était rendu chez Marie, mère de Jean, surnommé Marc. Là, beaucoup de fidèles étaient réunis et priaient. C'est pourquoi l'asile n'était peut-être pas très sûr. Aussi saint Pierre l'avait quitté bientôt, et il était probablement sorti de Jérusalem. Barnabé et Saul ne le virent pas. Les *Actes* ne mentionnent aucun apôtre vu par eux dans ce voyage à la Cité sainte. Cependant, puisqu'ils étaient chargés de remettre l'offrande des fidèles d'Antioche aux anciens de l'Église de Jérusalem, il est présumable, qu'ils virent au moins l'évêque de cette Église, Jacques le Mineur.

Admirons ici le génie de la religion du Christ. L'antiquité idolâtre considérait l'étranger pauvre comme un ennemi qu'il fallait immoler aux Dieux². Mais les Chrétiens d'Antioche oubliaient leurs propres misères pour compatir aux misères des chrétiens de Jérusalem : voilà le génie d'amour de la religion du Christ. L'évêque de Jérusalem et les pauvres confiés à ses soins durent en être profondément touchés.

Ce récit nous montre quelle confiance et quelle estime l'Église d'Antioche avait conçues pour saint Paul. Après s'être acquittés de leur mission charitable, les deux apôtres revinrent dans la capitale de la Syrie, emmenant avec eux Jean, surnommé Marc, dont la mère, Marie, était, croit-on, parente de Barnabé.

1. *Act.*, XII, 17. — 2. A. Gabourd, *Hist. de saint Pierre*, chap. VIII.

CHAPITRE VII

Le Ravissement au troisième ciel. — La Consécration épiscopale. — Les Évêques consécrateurs.

« Je sais un homme qui, dans le Christ, il y a plus de quatorze ans, a été ravi jusqu'au troisième ciel (était-ce dans son corps? je ne sais; était-ce hors de son corps? je ne sais : Dieu le sait), et je sais que cet homme (était-ce dans son corps? je ne sais; était-ce hors de son corps? je ne sais : Dieu le sait) a été ravi au Paradis, et a entendu de secrètes paroles qu'il n'est pas permis à l'homme de prononcer¹. »

D'autres traduisent : « qu'il n'est pas permis de redire à l'homme. »

Voilà ce que saint Paul a écrit de lui-même dans la seconde *Épître aux Corinthiens*. Cette épître serait de l'an 58 de notre ère : telle est du moins l'opinion qui a prévalu, après de très sérieuses études critiques.

Le ravissement de saint Paul aurait donc eu lieu en l'année 44, qui fut précisément celle de son voyage d'Antioche à Jérusalem et de son retour de Jérusalem à Antioche. Dans laquelle de ces deux villes une grâce aussi extraordinaire fut-elle accordée à l'apôtre? On l'ignore en réalité; mais on pense communément que ce fut à Antioche.

1. *II Cor.*, XII, 2-4.

Ce n'est pas sans une hésitation facile à comprendre que nous nous décidons à aborder un pareil sujet.

Nous nous abritons sous la chape de saint Thomas d'Aquin. Nous ne nous soumettons pas en aveugle au : *Magister dixit* ; nous nous gardons de proclamer l'infailibilité doctrinale de l'Ange de l'école ; mais, placé par les exigences de notre travail en face d'un problème théologique qui confond notre intelligence, nous ne voulons pas, comme Habert, Tournély, et beaucoup de modernes, nous en rapporter à nous-même. Nous préférons nous incliner devant l'autorité d'un docteur qui ne se borne pas à affirmer, mais qui, dans ce mystère sublime du ravissement de saint Paul, illumine nos ténèbres comme un soleil.

On admet que N.-S. J.-C., voyageur sur la terre, a joui dans son humanité de la vision de l'essence divine, depuis le premier instant de sa conception jusqu'à sa mort. Ce privilège de l'Homme-Dieu est reconnu par toutes les écoles de théologie.

On admet aussi qu'en vertu de la puissance absolue de Dieu d'autres hommes que le Christ, encore en état de voyage et d'épreuve ici-bas, pourraient néanmoins, sans sortir de cet état, être favorisés des joies béatifiques ; notre raison ne découvre à cela aucune impossibilité. Mais en fait, d'autres hommes que le Christ ont-ils, pendant leur voyage terrestre, été favorisés de ces joies ? La question s'impose, parce que la puissance absolue de Dieu, c'est la puissance de Dieu considérée en elle-même, et en dehors de l'ordre prescrit et établi par la vo-

lonté de Dieu. Parler de la puissance absolue de Dieu, c'est parler de tout ce qui est possible à Dieu ; ce n'est pas dire simplement ce que Dieu a réalisé.

Tournély, Habert et d'autres modernes enseignent qu'ici-bas Dieu n'a concédé à personne, excepté à l'Homme-Dieu, la vision intuitive de son essence. Ni Albert le Grand, ni saint Thomas de Villeneuve n'étaient de cet avis : ils déclarent l'un et l'autre que Dieu a accordé la vision intuitive à la Vierge Marie, non pas d'une manière permanente, mais en passant. Des Pères de l'Église et de savants théologiens croient que Dieu a traité de même Moïse et saint Paul. On a ajouté le nom de saint Benoît au nom des privilégiés.

Nous n'avons à nous occuper que de saint Paul. Qu'est-ce qu'être ravi ? Saint Paul a été ravi. Cela n'est pas douteux, puisqu'il l'atteste lui-même. Être ravi, c'est être pris d'une manière subite, rapide et violente. Un homme peut être ravi du milieu de ses semblables, comme l'ont été Hénoch et Élie, ou comme le sont ceux qui meurent. Il peut aussi être ravi hors de lui-même sans disparaître de ce monde, et sans mourir, et c'est l'extase.

Nous avons en nous deux vertus, celle qui désire et celle qui connaît. Un homme reste en lui-même par la vertu qui désire, s'il n'a souci que de lui-même et de son propre bien ; il sort de lui-même par la même vertu, s'il a souci non de ce qui lui est personnel, mais de ce qui est le bien et le bonheur des autres. Cela est en effet de la charité dont saint Denys a dit : « Le divin amour produit l'extase ; il

fait sortir l'homme de lui-même, ne le laisse pas n'aimer que son être propre, mais le rend amoureux de l'être et du bonheur de ceux qu'il aime.¹ »

Telle est l'extase par la vertu qui désire.

L'homme sort de lui-même par la vertu qui connaît, lorsqu'il est amené à une vision quelconque par un mode extranaturel pour lui dans les conditions présentes de sa vie. Le mode de vision qui lui est actuellement naturel exige le concours d'une double puissance, celle de l'intellect et celle des sens. Dans le phénomène régulier de la connaissance, notre intellect n'a maintenant la pleine et entière liberté de juger, que lorsque les sens bien disposés ont eux-mêmes leur vigueur et ne sont liés ou gênés par aucun obstacle. S'ils sont empêchés d'une manière ou d'une autre, l'intellect en subit la conséquence dans sa liberté de juger.

L'homme est donc hors de lui-même par la vertu qui connaît, quand son intellect dégagé de l'usage des sens et des choses sensibles, et placé par là en dehors de son mode de vision régulier et naturel dans les conditions présentes, voit néanmoins certaines choses, certaines réalités.

Ce résultat peut être produit ou par un défaut de la vertu naturelle à l'homme, ou par la vertu divine. Il est produit chez les frénétiques et chez les autres aliénés par la première cause: le dégagement des sens est pour eux plutôt un abaissement, puisqu'il provient d'une débilitation de la vertu naturelle. Mais si l'abstraction des sens et du monde sensible

1. Dionys., *De Nomin. divin.*, cap. iv.

provient de la vertu divine, il est alors une élévation véritable. Car, c'est une loi générale que l'agent s'assimile le patient, que si l'homme seul agit, l'œuvre n'est qu'une œuvre humaine, et si le démon agit, l'œuvre est diabolique, et enfin, que si Dieu agit en dehors de l'ordre normal et ordinaire, l'œuvre est divine.

Ainsi entendu et expliqué, le ravissement se définit: Une élévation, produite par une force supérieure, de ce qui est selon la nature à ce qui est au-dessus de la nature.

Ces notions déjà très ardues et peu accessibles à tous les esprits, sont pourtant encore insuffisantes, et avec elles, si elles n'étaient pas complétées, nous ne serions pas en mesure de comprendre la grâce singulière accordée à saint Paul, parce qu'elles n'ont rapport qu'au mode de vision, et ne nous rendent pas compte de l'objet vu.

Que pouvons-nous voir? Trois choses: ou les corps, ou les similitudes des corps, ou les natures en elles-mêmes. Il y a donc une triple vision: la corporelle, l'imaginatoire, et l'intellectuelle.

La vision corporelle se fait par les sens; la vision des similitudes corporelles se fait par l'imagination, et la vision des idées, des natures en elles-mêmes, se fait par l'intellect.

Si, dans leur mode, ces trois visions se font naturellement, c'est-à-dire, si je perçois par mes sens un objet sensible, si j'imagine quelque chose de déjà vu par les sens, si mon intellect arrive aux idées et aux natures en se servant des sens et des images

sensibles, tout est conforme aux conditions présentes de notre vie ; mais si ces lois de fonctionnement ne sont pas respectées dans le mode de vision, il y a extase.

Balthasar voit une main qui écrit sur la muraille. Les autres personnes qui se trouvent là ne voient pas cette main¹. La vision dépasse donc la faculté naturelle des yeux. Il y a extase au premier degré. L'objet vu n'est pas un objet sensible ordinaire et commun, puisque tous les yeux ne le peuvent pas voir. Il y a élévation de la vertu naturelle des sens.

Saint Pierre voit non pas de ses yeux, mais par son imagination, une grande nappe qui descend du ciel². Cette vision n'a pas été faite d'abord par les sens. Il y a extase au second degré, celui de la vision imaginaire.

Lorsqu'on voit les intelligibles et leurs natures, sans passer par les sens et par les images, c'est l'extase au troisième degré, celui de la vision intellectuelle.

Des exégètes et des théologiens de valeur appellent l'extase, au premier, au second et au troisième degré, le ravissement au premier, au second et au troisième ciel. Si nous acceptons cette interprétation, saint Paul ravi au troisième ciel, c'est saint Paul abstrait des sens et de toutes les choses corporelles, et élevé à la vision de l'intelligible pur, de l'intelligible nu ; c'est saint Paul voyant par le mode de vision qui est celui des anges, et des âmes séparées.

1. *Daniel*, v, 5. — 2. *Act.*, x, 11.

Mais quel intelligible nu a vu saint Paul ? Les démons et les âmes séparées des damnés ont le mode de vision qui est naturel aux anges, et cependant ils ne voient pas l'essence divine. Or, saint Augustin dit expressément que saint Paul ravi au troisième ciel a vu l'essence divine¹.

Sur quels motifs se fonde saint Augustin ? Sur plusieurs motifs. Et d'abord sur la déclaration de saint Paul lui-même : « Il a été ravi jusqu'au troisième ciel... il a été ravi au Paradis, et il a entendu de secrètes paroles qu'il n'est pas permis à l'homme de prononcer². » Remarquez ici la gradation : « Jusqu'au troisième ciel... au Paradis. » Saint Augustin s'appuie ensuite sur la mission spéciale donnée à saint Paul, celle de docteur des nations, de ministre de l'alliance nouvelle auprès des nations. Moïse a été auprès des Juifs le ministre de l'ancienne alliance ; saint Paul est comme le Moïse de l'alliance nouvelle auprès des Gentils. Saint Augustin juge peu probable, à cause de cela, que la vision intuitive accordée jadis à Moïse ne l'ait pas été de même à saint Paul.

Nous lisons dans les *Nombres* : « Le Seigneur dit à Aaron et à Marie : Écoutez mes paroles : Si quelque prophète du Seigneur se lève parmi vous, je lui apparaîtrai en vision, ou je lui parlerai en songe. Mais mon serviteur Moïse, qui est, dans toute ma maison, le plus fidèle, n'est pas simplement un de ces prophètes ; car je lui parle face à face, et ce

1. August., *Super Gen. ad litt.* — *Ad Paulinum de videndo Deo.* — 2. *II Cor.*, xii, 2, 4.

n'est pas à travers les énigmes et les figures qu'il voit Dieu¹. »

Et saint Augustin conclut : c'est ainsi qu'a vu Dieu saint Paul, ministre de la nouvelle alliance auprès des Gentils.

Saint Thomas d'Aquin va plus loin que saint Augustin. Il interprète ces expressions « le troisième ciel » autrement que ne le font les exégètes et les théologiens dont nous avons mentionné plus haut la doctrine. Comme il y a trois hiérarchies d'anges, pour saint Thomas d'Aquin « le troisième ciel » c'est la hiérarchie première, celle des anges supérieurs qui reçoivent immédiatement de Dieu toutes leurs illuminations, et toute leur connaissance des mystères divins, tandis que les anges des deux autres hiérarchies, tout en jouissant de la vision de l'essence divine, reçoivent néanmoins certaines illuminations des anges qui sont au-dessus d'eux. Donc pour saint Thomas d'Aquin, saint Paul ravi jusqu'au troisième ciel, ce n'est pas seulement saint Paul admis à la vision de l'essence divine, c'est saint Paul recevant immédiatement de Dieu lui-même toute sa connaissance des mystères divins. Saint Paul n'a-t-il pas écrit aux Galates : « L'Évangile que j'ai prêché je ne l'ai reçu ni appris d'aucun homme ; je l'ai reçu et appris par la révélation que m'en a faite J.-C.². »

Mais alors se dresse, inévitable, une objection de la plus haute gravité. Si saint Thomas d'Aquin a raison, saint Paul, au jour de son ravissement, a

1. *Nombr.*, XIII, 6. — 2. *Galat.*, I, 12.

joui de la béatitude absolue, et est entré, quoique voyageur ici-bas, dans l'éternité bienheureuse. Il faudrait dire la même chose de Moïse, si Moïse a vu Dieu face à face avant de mourir, comme saint Augustin l'infère à bon droit du texte sacré.

La réponse que saint Thomas d'Aquin fait à cette objection en ce qui concerne saint Paul est valable en ce qui concerne Moïse, et tout autre homme qui avant de mourir aurait été admis à la même vision de Dieu.

Non, répond l'Ange de l'école, la béatitude de saint Paul ravi jusqu'au troisième ciel dans le Paradis n'a pas été absolue ; elle n'a été que relative. Saint Paul était en état de grâce ; il était, comme il le dit, « dans le Christ. » C'est là une condition nécessaire et indispensable. Par conséquent, au Jugement dernier, avant de se retirer dans l'abîme, les réprouvés ne verront pas, un seul instant, l'essence divine ; ils auraient besoin pour la voir de la grâce qu'ils ont à jamais perdue. Si Dieu leur restituait cette grâce, ne fût-ce qu'un instant, par quel péché la pourraient-ils perdre, puisque leur épreuve est terminée ?

Mais saint Paul avait la grâce. Dieu élève ceux qui ont la grâce et ceux-là seulement, à la vision de son essence, en fortifiant leur regard par une lumière surnaturelle appelée *la lumière de gloire*. Or, continue saint Thomas d'Aquin, la lumière peut exister quelque part ou comme forme inhérente et permanente, ou comme forme non permanente et transitoire. La lumière est une forme inhérente